

Avis voté en plénière du 25 juin 2019

Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« *C'est en faisant des bon.nes bilingues qu'on fait de bon.nes francophones* » : tout est dit dans cette phrase. Les impacts positifs du plurilinguisme sur l'apprentissage d'autres langues ne sont plus à démontrer scientifiquement, ils doivent maintenant être diffusés afin de se traduire par une prise de conscience plus forte des pouvoirs publics. Mais au-delà des recherches didactiques et linguistiques, notre groupe retient les effets émancipateurs de cet apprentissage. Apprendre sa langue maternelle, c'est apprendre d'où l'on vient, un patrimoine, une culture. C'est être fier de ses racines, avoir le choix de s'en émanciper, construire sa propre identité. C'est ne pas avoir à choisir et souffrir du « *conflit de loyauté* » qu'on observe malheureusement encore trop souvent. C'est éviter le « *double échec* » : oublier sa langue maternelle et ne pas réussir à acquérir la langue de scolarisation. C'est développer ses compétences cognitives pour apprendre d'autres langues, s'ouvrir à d'autres cultures, compétences fortement valorisées dans notre société. C'est aussi pour celles et ceux qui le souhaitent permettre leur installation dans ces territoires.

Notre groupe salue cet avis. Tout d'abord, il aborde l'historique colonial et esclavagiste des relations entre la métropole et ses territoires ultramarins. Il met aussi en avant la richesse du plurilinguisme qui demande, encore, à être pleinement perçue.

Deux volets de préconisations ont retenu plus particulièrement notre attention :

- le premier concerne l'éducation, avec l'apprentissage de la langue maternelle à l'école mais aussi la réforme du baccalauréat afin de ne pas mettre en compétition langue vivante étrangère et langue régionale. Ces préconisations permettent la lutte contre l'échec scolaire ;

- le deuxième volet qui a retenu notre attention concerne l'accès aux services publics avec le développement des pratiques de traduction, d'interprétation et d'accompagnement et de la signalétique en langue régionale. Ces démarches « d'aller vers » nous paraissent primordiales pour lutter contre le non-recours aux droits, encore trop souvent développé.

Cet avis s'inscrit dans un calendrier international propice : l'année internationale des langues autochtones et deux ans avant la tenue d'États Généraux du plurilinguisme. Nous espérons que cet avis pourra nourrir ces réflexions en cours.

Le groupe a voté cet avis.